

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ SOLICENDRE **Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2024**

La commission de suivi de site de la société SOLICENDRE s'est réunie le jeudi 26 septembre 2024 à 11 h sous la présidence de Mme Estelle JARDIN, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture du Calvados.

Participaient à la réunion les membres suivants :

- M. Laurent PALIX, représentant l'unité bi-départementale Calvados Manche de la DREAL, accompagné de M. Mickael RAULT, inspecteur de l'environnement,
- Mme Delphine LEROY, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados
- Mme Angélique LEMIERE, conseillère départementale
- Mme Marie-Françoise ISABEL, maire de la commune d'Argences, accompagnée de M. Gilbert GÉMY
- M. Thierry BERTHAUX, maire adjoint de la commune de Troarn
- Mme Claudine JOLY, présidente du CREPAN
- M. René MAFFEI et M. Brahim BOUFROU, représentant le GRAPE, accompagnés de Mme Salomé GRENTE, service civique
- M. Benoît PONSONNAILLE, directeur Pôle Stockage SOLICENDRE
- M. Marc ABRUZZI, directeur de site SOLICENDRE

Était excusé :

- M. Sylvain COUPIN, responsable Service Etudes & Permitting, pôle GDMA

Mme JARDIN présente l'ordre du jour de la réunion de la CSS :

- 1 - désignation d'un membre pour représenter le collège des exploitants au sein du bureau de la CSS
- 2 - approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2023
- 3 - présentation du rapport d'activités 2023
- 4 - questions diverses.

1 - Désignation des membres du bureau de la CSS

Un nouvel arrêté a été pris le 17 septembre 2024 portant composition et fonctionnement de la CSS pour les 5 années à venir. Il convient de procéder, à l'occasion de cette 1^{re} réunion de la CSS dans le cadre de ce nouvel AP et conformément à l'article R.125-8-4 du code de l'environnement, à la désignation d'un membre du bureau pour chacun des collèges composant la commission.

Les membres s'accordent pour désigner les personnes suivantes comme membres de bureau :

1 - Collège « Administration de l'Etat »	Le représentant de l'unité bi-départementale Calvados Manche de la DREAL
2 - Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernées »	Mme Marie-Françoise ISABEL, maire d'Argences
3 - Collège « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée »	M. René MAFFEI, GRAPE
4 - Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organisme professionnels les représentants »	M. Marc ABRUZZI, SOLICENDRE
5 - Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée »	Mme Martine DOLBET, SOLICENDRE

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2023

Mme JARDIN demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion de la CSS. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé.

3 - Présentation du rapport d'activités 2023

M. ABRUZZI présente le rapport d'activité 2023 du site d'Argences (cf. présentation projetée en séance ci-jointe).

M. BOUFROU s'interroge sur une potentielle corrélation entre la forte pluviométrie en novembre 2023, la quantité de lixiviats et la concentration de certains éléments comme le cadmium.

M. ABRUZZI explique que le bassin a une capacité 2 500 m³ et n'est jamais rempli à plus de 60 %. Le surplus est traité à l'extérieur par l'entreprise SONOLUB.

M. PONSONNAILLE indique qu'il y a une corrélation certaine. La quantité de Lixiviats utilisée est celle qui est nécessaire à la stabilisation des déchets réceptionnés.

Mme JOLY demande ce qu'il en est des eaux de ruissellements.

M. PONSONNAILLE répond que les eaux de ruissellement n'entrent pas en contact avec les casiers et sont dirigés vers les bassins EP1, EP2 et EP3.

M. PALIX demande la raison pour laquelle les lixiviats non réutilisés sur le site dans le procédé de stabilisation sont évacués vers un centre de traitement extérieur et si cela a un lien avec la teneur en DCO dure de ceux-ci.

M. PONSONNAILLE explique que le traitement des lixiviats est souvent une combinaison de plusieurs des méthodes, telles que l'évapo-concentration, l'osmose inverse et l'utilisation de filtres à charbon actifs.

Mme LEMIERE demande la signification de DCO dure.

M. PALIX répond que la DCO dure (ie Demande chimique en oxygène dite dure) est la mesure des composés organiques très difficilement oxydables par voie biologique. Cette DCO dite dure est difficile à traiter.

M. ABRUZZI rappelle que les contrôles inopinés sont effectués sur les eaux et sur les déchets à réception. Les 6 prélèvements réalisés en 2023 n'ont pas révélé d'écarts.

Cas de l'admission de déchets à Radioactivité Naturelle Renforcée (RNR)

En réponse à Mme JOLY, M. ABRUZZI répond que le zirconium est un élément chimique naturellement présent dans le sable ou l'argile.

M. PONSONNAILLE explique que l'entreprise s'assure qu'il s'agit bien d'une radioactivité naturelle et que l'exposition des salariés est conforme à la réglementation relative aux travailleurs. Trois sites seulement sont autorisés à recevoir les déchets RNR car il y a peu de gisements en France et le processus impose un suivi complexe.

M. ABRUZZI précise que la caractérisation des déchets est effectuée préalablement à leur livraison sur le site par l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) ou à défaut par AGADE. Les mesures de surveillance radiologique sur 20 ans confirment qu'il n'y a pas de risque d'exposition pour les salariés.

M. BOUFROU s'interroge sur le 2^e tableau page 12.

M. ABRUZZI précise qu'il s'agit du contrôle à l'accès du site quant à l'acceptation des déchets. Lorsque la fraction soluble des déchets caractérisés est supérieure à 10 %, ces déchets sont traités dans leur usine de stabilisation.

Contrôle des eaux souterraines et de surfaces

M. BOUFROU observe, s'agissant des AOX (halogène organique adsorbable), des pics importants notamment en arsenic, soit 2 à 3 fois la référence, en particulier sur le piézomètre de la maison de retraite.

M. PONSONNAILLE explique que les piézomètres ont vocation à mesurer l'impact potentiel de l'activité sur l'eau souterraine. Il s'agit de comparer les différences observées entre les piézomètres amont et aval. Il peut y avoir un pic sur un paramètre, mais cet événement ne constitue pas un marqueur de l'activité sur les eaux souterraines.

M. PALIX confirme qu'un pic n'est un marqueur que s'il se renouvelle. Les variations sont normales, mais les incidences des activités de l'ISDD sur les eaux souterraines s'apprécient dans la durée, ce sont les évolutions en tendanciel qui sont à observer et non les fluctuations ponctuelles des valeurs.

M. ABRUZZI ajoute que le PZ1 en amont du site ne traduit pas l'impact de l'activité sur le site, c'est pourquoi il avait été décidé il y a plusieurs années d'ajouter les piézomètres A, B et C. Il convient d'observer les mesures sur plusieurs années pour voir les tendances.

Mme JOLY se demande pourquoi des analyses supplémentaires ne sont pas demandées tout de suite après l'observation d'un pic.

M. PALIX répond qu'il n'y a d'alerte que si la valeur anormale s'inscrit dans la durée et en tendance.

Sécurité

M. PALIX demande si SOLICENDRE participe à la journée nationale de la résilience.

M. PONSONNAILLE répond par la négative. En revanche, l'entreprise participe à la semaine de la sécurité selon une thématique choisie par le groupe.

Mme JOLY aimerait savoir si le contenu de la formation sur la biodiversité dispensée auprès des salariés est diffusable.

M. ABRUZZI répond affirmativement. D'autres actions sont mis en place, en partenariat avec le groupe mammalogique normand (GMN), un écologue, une animatrice qualité de vie au travail. Des actions de réinsertion professionnelle avec l'APAJH sont également mises en places ainsi que des activités ludiques.

M. BOUFROU s'interroge sur les actions de sensibilisation de l'entreprise à la santé environnementale. Il indique que SOLICENDRE peut bénéficier du retour de regards extérieurs, tels que celui des associations locales comme le GRAPE ou de l'ARS.

M. PONSONNAILLE prend note de cette suggestion. Il mentionne l'opération Portes ouvertes qui s'est déroulée pendant 2 jours, les 12 & 13 avril 2024. Le 1^{er} jour était dédié aux visiteurs institutionnels (élus, clients) et le 2^e était destiné à la population. A cette occasion, Mme la maire avait suggéré l'organisation d'une 1/2 journée par an, pour une meilleure communication et pour que les gens comprennent ce qui est fait sur le site.

M. ABRUZZI souligne les retours très positifs de la part des visiteurs et notamment des riverains.

Parc engin

M. ABRUZZI indique que le parc engin fonctionne désormais à 100 % avec du carburant recyclé à partir des huiles usagées, le B100 produit par SARPINDUSTRIE. Les marques ont été convaincues d'utiliser ce carburant qui n'impacte pas la puissance de leurs engins. Le stockage est local. Ce carburant permet en outre des économies d'énergie.

Biodiversité

M. ABRUZZI mentionne la mare écologique, les nichoirs à chauve-souris, le travail réalisé avec le GMN pour identifier et suivre les espèces, l'installation des 12 ruches, la plantation de miscanthus sur 2 hectares pour test.

Mme JOLY demande si cette plantation a reçu l'accord préalable du GMN.

M. ABRUZZI confirme que le GMN a donné son aval en l'absence d'impact.

M. PONSONNAILLE précise que s'agissant des anciens casiers et donc de foncier contraint, l'objectif est d'expérimenter des possibilités de réemploi de ces surfaces. Il est question ici de démontrer que cette culture peut être utilisée pour ces parcelles. D'autres sites sont testés en géothermie, photovoltaïque ou culture hors sol.

Mme JOLY regrette que les terrains ne soient pas laissés en prairie naturelle, davantage bénéfique pour la biodiversité ordinaire. Les associations de protections de l'environnement sont à l'affût de la moindre parcelle pour un délaissé en prairie.

4 - Question diverses

M. MAFFEI demande si les audits ont conclu au maintien des certifications.

M. ABRUZZI le confirme et propose que la liste des certifications soit mentionnée dans le rapport dorénavant.

M. PONSONNAILLE précise que les auditeurs opèrent sur l'ensemble des sites et les conclusions sont globales sur la totalité des sites.

M. MAFFEI s'étonne de la provenance de tonnages depuis des sites très éloignés.

M. PONSONNAILLE le confirme concernant les RNR.

M. MAFFEI aimerait connaître les différences quant à la réception de produits amiantés par rapport au site des Aucrais.

M. PONSONNAILLE répond que le site des Aucrais comprend un casier spécifique pour les matériaux de construction, le site de SOLICENDRE est, quant à lui, autorisé à recevoir tout type de déchets, c'est son cœur de métier de recevoir des déchets amiantés.

M. PALIX précise que le site des Aucrais ne reçoit pas de déchets de construction contenant de l'amiante liée.

M. PONSONNAILLE ajoute que des contraintes spécifiques existent pour cette activité. Il y a plus de contraintes imposées aux clients par les ISDND car il ne s'agit pas de leurs métiers de base.

M. MAFFEI demande quel est le résultat du contrôle du portique.

M. ABRUZZI répond que ce contrôle est obligatoire et que rien n'est à signaler.

M. MAFFEI observe des apports en légère diminution depuis quelques années.

M. PONSONNAILLE indique que les apports du producteur SIBIDEX ont été réduits de moitié, l'année 2023 est plutôt bonne malgré tout. Les déchets non dangereux sont valorisés, mais il y a davantage de déchets dangereux avec la fermeture des sites allemands (mines de sel).

M. ABRUZZI confirme que le site sera saturé à échéance.

Mme le Maire indique que la municipalité dialogue avec l'entreprise sur le devenir du site.

M. PONSONNAILLE souligne le fait que les projets sont étudiés au regard des PRPGD visant à planifier et coordonner la prévention et la gestion des déchets en région. Il existe des tensions sur les autres sites en France actuellement.

En réponse à la remarque de M. BOUFROU quant au delta entre les volumes stockés et les volumes entrants, M. ABRUZZI explique que les réactifs et l'eau utilisés pour stabiliser les déchets augmentent les tonnages. Toutefois, les densités sont plus fortes et par conséquent, les volumes sont équivalents.

En réponse à M. BERTHAUX, M. PONSONNAILLE confirme qu'il n'y a pas de combustibles solides de récupération (CSR) sur le site.

M. MAFFEI note une variation du potassium 40 P 23.

M. ABRUZZI précise que cet élément est naturellement présent, cet indicateur sera mis en perspective dans le rapport d'activité à l'avenir par rapport au 5 dernières années.

M. PONSONNAILLE ajoute que c'est la seule valeur sur les 44 mesurées qui est à peine au dessus de la valeur de détection.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée.

Pour le Préfet et par délégation,
la directrice


Estelle JARDIN

SOLICENDRE | Réunion CSS

26 Septembre 2024

MAÎTRISER DURABLEMENT LE RISQUE DÉCHET
POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE
ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



NOTRE MISSION

*"Maîtriser durablement le risque déchet
pour pérenniser l'activité industrielle
et le **développement** des territoires."*



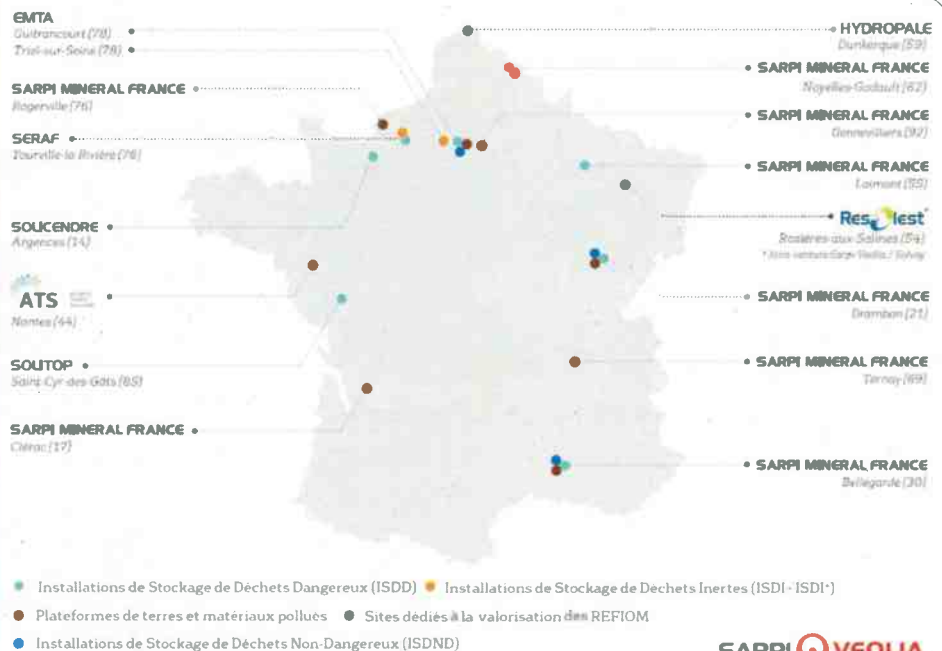
Le Pôle GDMA

L'expert pour la Gestion globale des Déchets Minéraux
et de l'aménagement

www.sarpi.veolia.com



Les implantations du pôle GDMA



Le Pôle GMDA en chiffres

Nombre de collaborateurs	323
Nombre d'ISDD	7
Nombre d'ISDI	5 (dont 2 exutoires commercialisables)
Nombre d'ISDND	3
Nombre de plateformes de terres	9
+ Nombre d'accords de commercialisation des REFIOM	2



15

SARPI  VEOLIA

SOLICENDRE

Installation de Stockage et de Traitement de Déchets Dangereux
(ISTDD)



9

SOMMAIRE

1. Fiche d'identité Solicendre
2. Solicendre vue du ciel avril 2024
3. Solicendre en chiffre
4. Solicendre Suivi d'Exploitation
5. Bilan Hydrique
6. Contrôle des déchets
7. Contrôle des eaux
8. Solicendre Tour d'Horizon en 2023
9. Activités et faits marquants
10. Biodiversité / Environnement



7

Fiche d'identité de SOLICENDRE



**Traitement et stockage
de déchets dangereux
et ultimes**

Dangereux :
pouvant engendrer un risque pour
l'environnement

Ultimes :
ne pouvant pas être valorisés



**ITSDD
Installation de Stockage
de Déchets Dangereux**

Élimination des déchets
dangereux par **enfouissement**



**ICPE
Installation Classée pour
la Protection de l'Environnement**

Soumise au code de l'environnement

Prescriptions strictes définies
par Arrêté préfectoral*

Installation inspectée par un agent de l'Etat

*Arrêté préfectoral du 07/08/2015



SOLICENDRE (Vue du ciel avril 2024)



SOLICENDRE en chiffres



16
SALARIÉS



43
ANNÉES D'ACTIVITÉ



14
HECTARES

AUTORISÉ
À EXPLOITER
jusqu'en
2030



50 000
TONNES/AN
DÉCHETS DANGEREUX AUTORISÉS

8 000
TONNES/AN
DÉCHETS RNR*

*Régime Naturel de Référence



SOLICENDRE : déchets admis

- **Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) et assimilés**
- **Résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets industriels (REFIDI) et assimilés**
- **Mâchefers**
- Terres et bétons pollués, enrobés HAP
- Boues de process, dragage, curage
- Résidus d'épuration des fumées d'incinération de boues (REFIB) et assimilés
- Boues et assimilés
- Poussières métalliques
- Amiante : libre, liée ou assimilée – enrobés amiantés
- Déchets à radioactivité naturelle renforcée (RNR)
- Autres déchets industriels



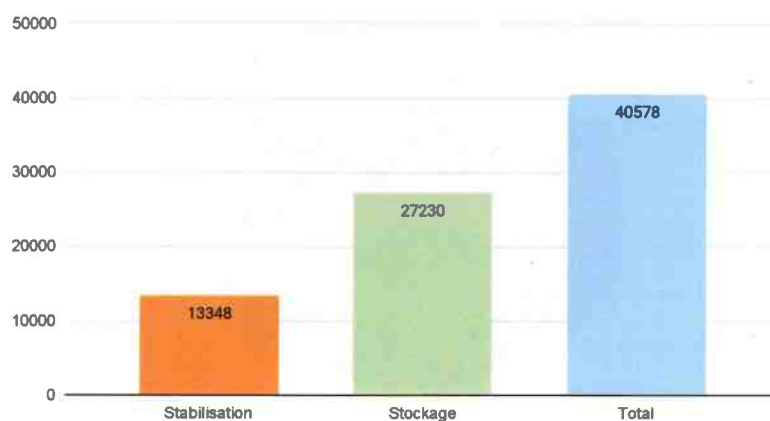
SOLICENDRE : déchets interdits

- Déchets dont PCB (polychlorobiphényles) > 50 ppm
- Déchets dont siccité < 30 % (= déchets liquides)
- Déchets explosifs, inflammables, corrosifs
- Déchets dont température supérieure à 60°C
- Déchets radioactifs
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents non conditionnés
- Déchets fermentescibles (= biodégradables)
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- **Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission**

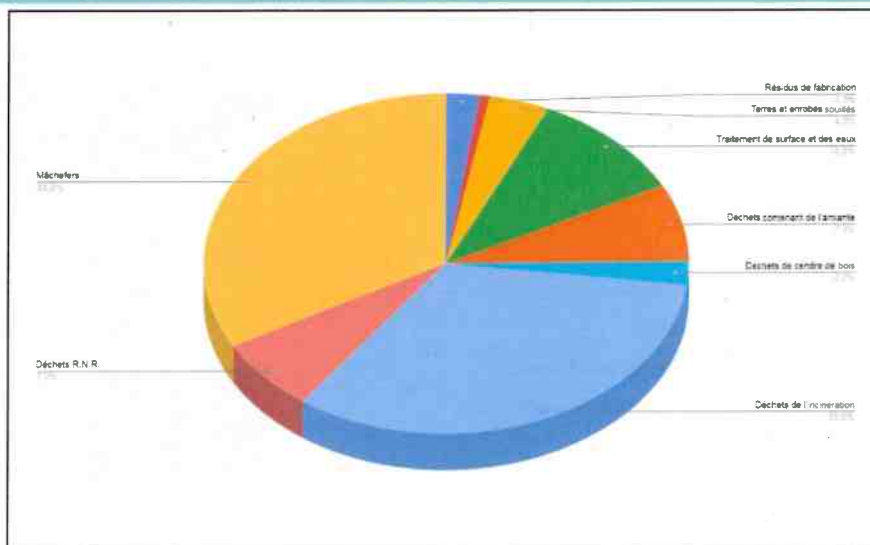


Répartition du tonnage

Tonnage réceptionné en 2023

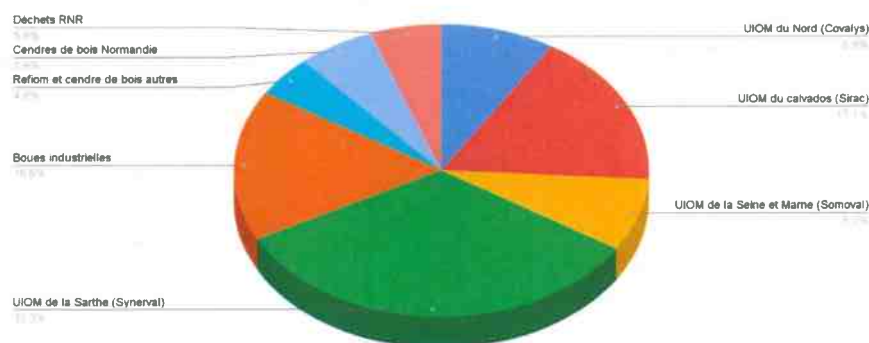


Types de déchets admis (Stockage Direct et Stabilisation) = 40 579 tonnes



Origine des déchets ultimes à stabiliser

Origine des déchets traités à l'usine de stabilisation



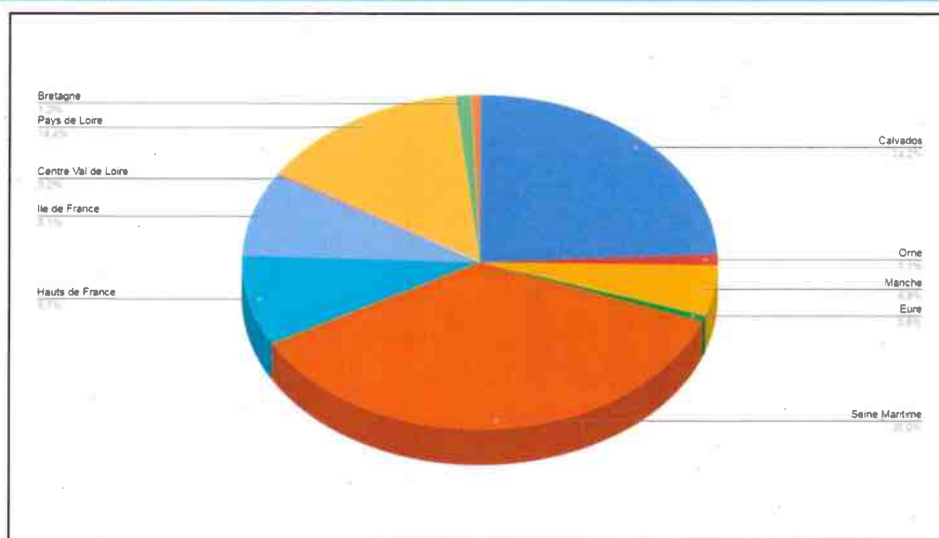
Origine des déchets réceptionnés

Régions	Tonnages 2023	Moyenne par région sur les 6 dernières années
Normandie	27 121	75%
Régions limitrophes	13 193	24%
Autres régions	264	1%



Total des déchets admis sur le site : 40 578,532

Tonnage par zone géographique



Les volumes consommés

Volume consommé et vide de fouille résiduel

- 1 relevé de cubature a été effectué en 2023

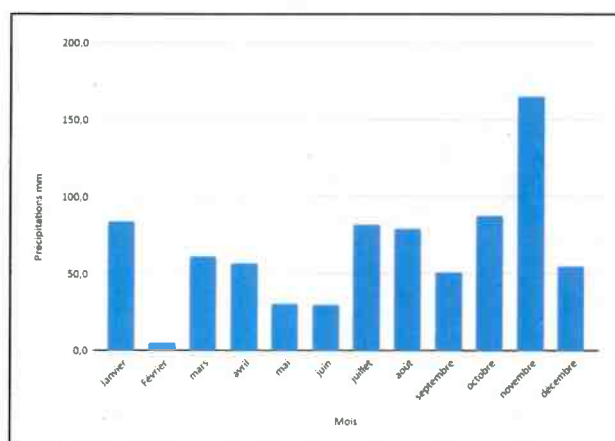


Suite à ce dernier, le bilan est le suivant :

Le volume consommé par les déchets stockés en 2023 est de : **53 795 m³** (densité = 1,01)

Au 1er janvier 2024 le VDF résiduel est de **249 200 m³**

Bilan hydrique



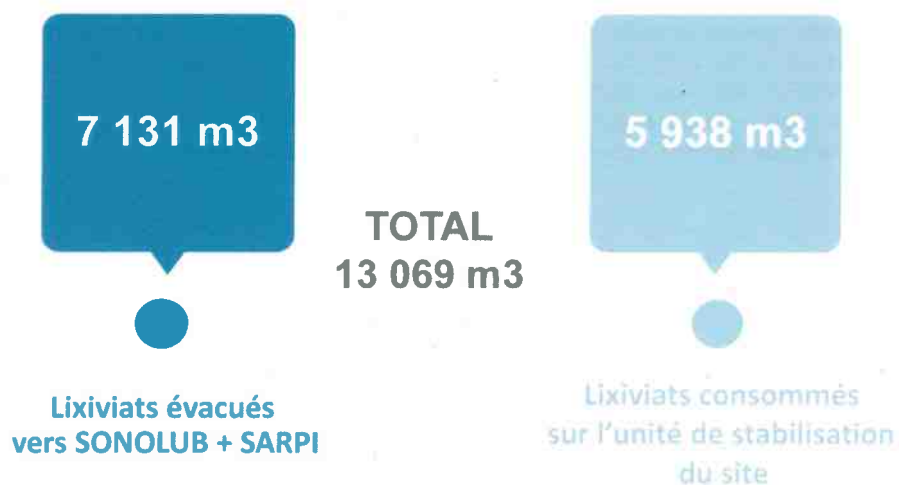
Bilan météo

Précipitations 2021 : 958.9 mm

Précipitations 2022 : 566.9 mm

Précipitation 2023 : 787.8 mm

Bilan hydrique



Contrôles des déchets inopinés réalisés par un laboratoire extérieur ISDD Solicendre

6 prélèvements et
analyses réalisés

Analyses réalisées par un laboratoire
extérieur

4 déchets en stockage direct

2 déchets en stabilisation

0

ECART

Sur la qualité des analyses et du traitement
de notre site



Contrôle des déchets RNR

- En 2023, une analyse annuelle radiologique par spectrométrie Gamma a été effectuée en autocontrôle par les laboratoires ACRO Hérouville Saint Clair ou ALGADE Bessines Sur Gartempe ou ASTERALIS Chasse Sur Rhône sur tous les déchets R.N.R. reçus régulièrement sur le site.
- La dose au poste le plus exposé, l'opérateur usine, est de 0.07 mSv pour l'année 2023, ce qui est très inférieur à la limite annuelle autorisée de 1 mSv (7% de la dose autorisée par collaborateur)



23

Contrôle des eaux du site (détermination de l'activité RNR)

Suivi

RNR

- Prélèvements puis envoi des échantillons au laboratoire ALGADE, agréé pour ce type d'analyse.
- Les points prélevés sont :
 - Piézomètres 1, 2, 3, 4, 5, 6 et Piézomètres A, B, C,
 - Le forage de Janville et le puit de la maison de retraite d'Argences,
 - La Muance en amont et aval du point de rejet des eaux pluviales,
 - Le bassin des eaux pluviales EP3,
 - Le bassin des lixiviats BLIX 2.
- Analyse par spectrométrie gamma sur l'ensemble des points prélevés.

Les concentrations
en radioéléments
sont stables et proches
du point zéro

24

Contrôle des eaux souterraines



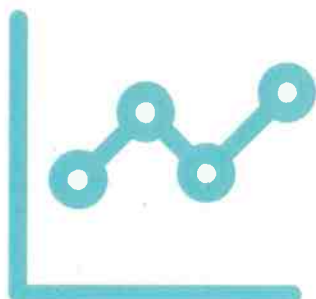
28

Contrôle des eaux souterraines

Ouvrages du Bathonien
Piézomètres A,B,C,•SPJ :

* Station de forage de Janville

Résultats stables et homogènes sur l'ensemble des points de contrôles.



Ouvrages du Callovien Piézomètres 1 à 6 :

- Suivi chlorures
Valeurs stables sur l'ensemble des points de contrôle
- Suivi : des hydrocarbures et de l'arsenic
Aucune remarque
- Suivi des autres indicateurs (AOX, conductivité, zinc, nickel, chrome, sulfates, sodium et potassium)
Valeurs stables

29

Contrôles des eaux ISDD Solicendre

Contrôles des eaux souterraines

3 PZ1, PZ4, PZA

Piézomètres amont

Analyses Trimestrielles

Réalisées par un laboratoire extérieur

6 + 2

Piézomètres aval + points extérieurs
aval

- captage Janville
- Forage maison de retraite

0 ECART

Sur la qualité de l'eau amont / aval du site



27

Contrôles des eaux ISDD Solicendre

Contrôles des eaux de surface

1 Bassin de collecte des
eaux de ruissellement
internes

**Analyses systématiques
des eaux avant rejet en
milieu naturel**

4 + 12

4 analyses de contrôle
trimestrielles réalisées par
un laboratoire extérieur &
1 analyse mensuelle de
contrôle réalisée en
simultané par notre
laboratoire en interne

0 ECART

Sur la qualité de l'eau
amont/aval du site

ISDD
1 bassin

Suivi trimestriel

Qualité des Lixiviats

21

Paramètres

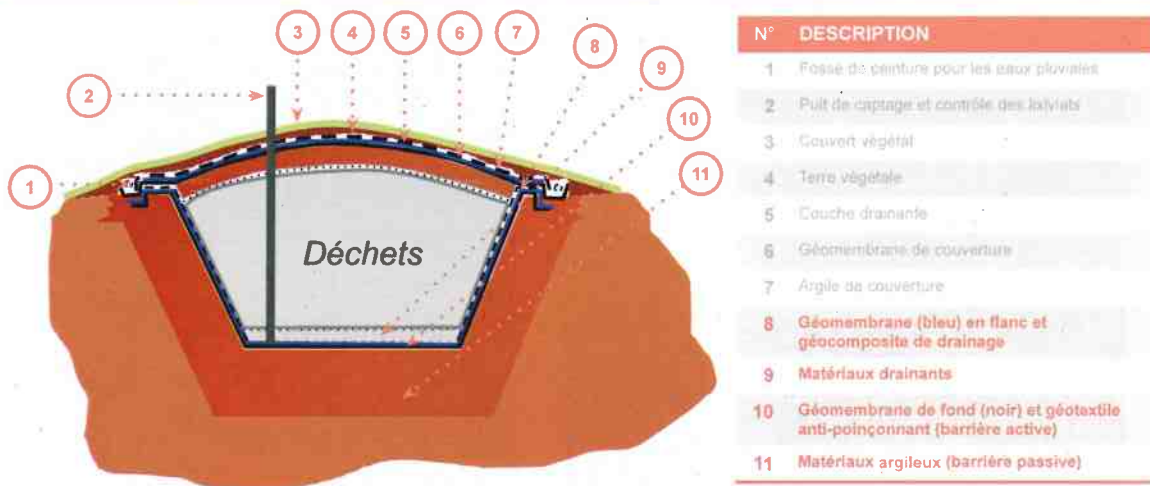
84 résultats



28



Le stockage des déchets dangereux : les déchets sont confinés dans des casiers étanches (fond de casier)



Activité et faits marquants

➡ Tour d'horizon des travaux de réalisation des casiers 4.1 et 4.2



33

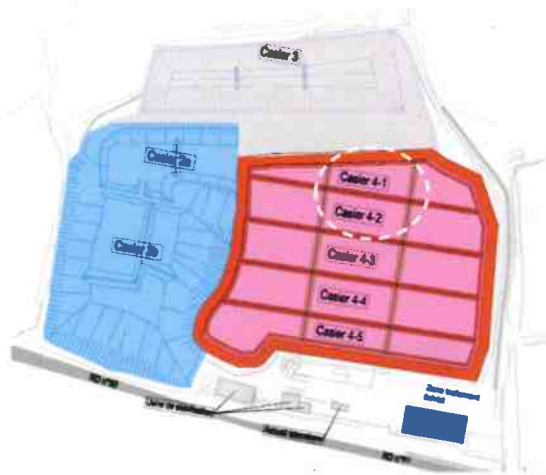
Activité et faits marquants

➡ Tour d'horizon des travaux de réalisation des casiers 4.1 et 4.2



33

Tour d'horizon des travaux débutés en 2022 et réceptionnés administrativement en 2023



Point sécurité

• Bilan 2023

- **Visite management for safety (VMS)** -> 6/an au minimum réalisées par les Directeurs de site et leurs Responsables d'exploitation
- **Visites ACT for Safety (VAS)** -> réalisées par les collaborateurs encadrants (3/an en binôme, dont 1 sur un autre site) et les collaborateurs non encadrants (en binôme sur la base du volontariat)
 - 12 causeries sécurité réalisées
 - 11 visites sécurité
 - 3 Atousécurité
 - Accident de travail avec arrêt : 0
 - Accident de travail sans arrêt : 0
 - 1 859 jours sans accident de travail (avec et sans arrêt) au 13 mai 2024

• Actions menées en 2023

- Formations : SST + CACES + Habilitation Électrique + Biodiversité + Iso 50001
- Semaine de la sécurité (06/10/2023) : Les clés de la prévention sous forme d'ateliers



Qualité de Vie au Travail

- Installation de machines à café pour tous les collaborateurs
- Prise de contact avec une association de réinsertion professionnelle (ESAT) pour l'entretien des espaces verts du site
- Activité Karting avec le service Etude & Permitting
- Restaurant suivi d'une activité ludique (Prison Island : expérience collaborative et ludique, jeu d'équipe où la cohésion, la communication et l'esprit d'équipe sont essentiels).



35

Qualité de Vie au Travail

Présentation Apajh (Association de réinsertion professionnelle)

Pourquoi nous faire confiance?

- Plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la réinsertion professionnelle.
- Un réseau national de 150 associations.
- Un service client dédié à la prise en compte des besoins de chaque collaborateur.

APAJH

Service de Propreté Logements Industriels et Tertiaires

CAEN ET SON AGGLOMERATION

Projet de réinsertion professionnelle

150 de clients, 100 de collaborateurs, 100 de projets, 100 de succès.

150 de clients, 100 de collaborateurs, 100 de projets, 100 de succès.

Qui sommes-nous?

L'Entreprise Adaptée (EAP) Apajh du Calvados, créée en 1988, est située à Cormelles-le-Royal et emploie 120 salariés, dont 80% en situation de handicap.

Deux grandes finalités se sont imposées :

- Être une structure ordinaire dont les processus de travail sont adaptés aux difficultés individuelles des salariés ayant une reconnaissance de la qualité de travailleurs en situation de handicap et favoriser leur insertion professionnelle vers d'autres entreprises.
- Être une entreprise à part entière, directement impactée par le champ de l'économie concurrentielle, qui se doit d'effectuer des objectifs clairs de gestion, de développement et de qualité afin de pouvoir investir dans l'outil de travail et gratifier nos collaborateurs.

NOS PRESTATIONS

- Nettoyage de locaux industriels et tertiaires.
- Nettoyage de locaux commerciaux.
- Nettoyage de locaux résidentiels.
- Nettoyage de locaux agricoles.
- Nettoyage de locaux publics.
- Nettoyage de locaux privés.
- Nettoyage de locaux professionnels.
- Nettoyage de locaux particuliers.
- Nettoyage de locaux professionnels.
- Nettoyage de locaux particuliers.

NOS PRESTATIONS

- Nettoyage de locaux industriels et tertiaires.
- Nettoyage de locaux commerciaux.
- Nettoyage de locaux résidentiels.
- Nettoyage de locaux agricoles.
- Nettoyage de locaux publics.
- Nettoyage de locaux privés.
- Nettoyage de locaux professionnels.
- Nettoyage de locaux particuliers.
- Nettoyage de locaux professionnels.
- Nettoyage de locaux particuliers.

NOS ENGAGEMENTS RESPONSABLES

APAJH est une entreprise à part entière, directement impactée par le champ de l'économie concurrentielle, qui se doit d'effectuer des objectifs clairs de gestion, de développement et de qualité afin de pouvoir investir dans l'outil de travail et gratifier nos collaborateurs.

B100 "Parc Engins"



37

Biodiversité

En cours de réalisation du parcours biodiversité



Création d'un parcours de visite biodiversité

Préservation de la faune



Bilan : actions Biodiversité 2023 : Suivi GMN des chiroptères

Nom commun	Nom scientifique	Présence avérée via		Statuts		
		Détection passive	Capture temporaire	Dir. HFF	LRN	LRR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	x	x	Ann. IV	NT	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	x		Ann. IV	LC	LC
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	x	x	Ann. II	LC	NT
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	x		Ann. IV	NT	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	x		Ann. IV	LC	LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	x		Ann. IV	LC	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	x		Ann. IV	LC	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	x	x	Ann. II	LC	NT
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	x		Ann. II	LC	VU
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		x	Ann. IV	LC	LC



Le suivi mené le premier trimestre 2023 a démontré l'efficacité du changement d'emplacement des gîtes.



39

Bilan actions Biodiversité 2023 : Focus miscanthus Evolution après 15 mois



40

La culture du miscanthus

Les avantages et les effets bénéfiques du miscanthus sur l'environnement :

- ❑ Une séquestration du carbone importante (7 t CO₂ / an / ha),
- ❑ Aucun intrants ni pesticides,
- ❑ Une culture pérenne
- ❑ Un potentiel de valorisation important (biosourcés, paillage, énergétique),
- ❑ Participation au développement de la filière normande du miscanthus,
- ❑ Une réponse aux enjeux de transition environnementale de la Région,

La séquestration du carbone

Une démarche volontaire de compensation carbone :

- ❑ Engagement avec l'association Normandie FOREVER
- ❑ Replantation d'essences sur des parcelles forestières
- ❑ Parcelles plantées situées uniquement en Normandie
- ❑ La compensation des émissions liées au process usine et des déplacements des employés du site
- ❑ 4 hectares soit une compensation carbone de 664 tonnes



Solicendre : Journées Portes Ouvertes



12 & 13 avril 2024

225 Visiteurs

www.sarpi.veolia.com

MAÎTRISER DURABLEMENT LE RISQUE DÉCHET
POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE
ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



JPO 12 & 13 avril 2024

Post LinkedIn de Franck Choplin

[EVENEMENT] Journées Portes Ouvertes SOLICENDRE (14)

Vendredi et samedi dernier, les 12 et 13 avril, notre site SOLICENDRE, situé à Argences (14), a ouvert ses portes au grand public ! Ces deux journées ont été l'occasion pour nos collaborateurs de SOLICENDRE de faire découvrir leur site aux 225 visiteurs présents et de leur expliquer leur activité.

🌟 Au programme : temps d'échanges, présentation des activités du site, et visite du site, le tout dans une ambiance conviviale.

Merci à toutes et tous pour votre présence !

Vous n'avez pas pu venir à ces journées portes ouvertes ?

Voilà tout ce qu'il faut savoir sur SOLICENDRE !

Notre site SOLICENDRE est une installation de stockage de déchets dangereux, qui s'étend sur 14 hectares dans le Calvados (14).

🌟 Son expertise : réceptionner les déchets dangereux, les traiter et les stocker dans le respect des réglementations en vigueur pour préserver l'environnement et les populations des pollutions.

🌟 Les chiffres clés :

- 15 collaborateurs
- 14 hectares
- Plus de 50 000 tonnes de déchets dangereux autorisés par an
- Plus de 40 000 tonnes de déchets dangereux ultimes en 2023
- Plus de 1800 analyses effectuées en 2023

🌟 SOLICENDRE œuvre en particulier pour la préservation de la biodiversité. Depuis 2017, le site travaille avec un écologue afin de respecter le phasage d'exploitation en adéquation avec la biodiversité. De nombreuses activités connexes liées aux besoins du territoire ont ainsi été mises en place :

- gîtes à chiroptères et ruches
- mare écologique
- plantation de miscanthus pour la compensation carbone

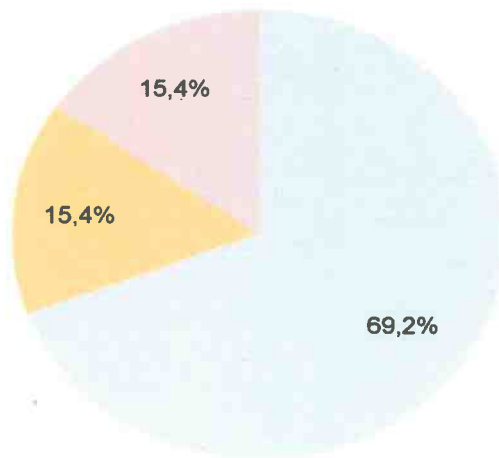
SOLICENDRE est certifié « Engagement Biodiversité » ECOCERT, en reconnaissance du suivi et de la préservation de la biodiversité.

#journéesportesouvertes #événement #découverte #visites #biodiversité





■ Accueil / Présentation / Organisation
 ■ Beau site / Bien entretenu
 ■ Visite rassurante



Merci pour votre attention

